

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

## 19 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame ANTONETTI, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BROSSEAU, MEDARD, JEANNERET, MOSSE, VINOT-PREFONTAINE, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, MANCEAU, CIUCIU, DELALANDE, LEVEILLE, ZIANE, DEMAREST, JACQUIN.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES** : Mesdames BOURGY (pouvoir à Mme JEANNERET), GERENTON (pouvoir à Mme PRIVAT), THIEBAULT (pouvoir à M. LAMOUR), MARRE, Messieurs BOISSARD (pouvoir à M. FACCHIN), BOUDET (pouvoir à M. MANCEAU), HAMON (pouvoir à M. DEMAREST), PHILIPPE Patrick (pouvoir à Mme THOMPSON).

**ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES** : Madame BABONNEAU, Monsieur PHILIPPE Jean-Pierre.

Madame MOSSE est désignée secrétaire de séance.

Madame ANTONETTI : Je vous propose d'approuver les procès-verbaux des séances des 22 et 26 janvier 2009. Avez-vous des remarques à formuler sur celui du 22 janvier 2009 ? Je rappelle que dans la mesure du possible, si vous souhaitez faire parvenir un pouvoir ou vous excuser de votre absence, par email, faites-le avant 17 h 30, sinon nous ne l'avons qu'après le Conseil Municipal et nous ne sommes pas avertis des absences des uns et des autres. Nous ne pouvons donc pas déclarer un Conseiller Municipal « excusé ».

VOTE : Pour le procès-verbal du 22 janvier 2009, **à l'unanimité.**

Madame ANTONETTI : Le procès-verbal du 26 janvier 2009 fait-il l'objet de remarques ou de rectifications ?

VOTE : Pour le procès-verbal du 26 janvier 2009, **à l'unanimité.**

Madame ANTONETTI : donne lecture de l'ordre du jour :

### JEUNESSE

- 1- Propositions de séjours pour les vacances d'été 2009. Rapporteur Mme SCHMALTZ

### TARIFS MUNICIPAUX

- 2- Tarification des droits de place. Rapporteur M. LAMOUR

### OPERATION D'INVESTISSEMENT

- 3- Contrat départemental communal pour le 3<sup>ème</sup> groupe scolaire. Rapporteur M. FACCHIN

## FINANCES

4- Débat d'orientations budgétaires 2009. Rapporteur Mme ANTONETTI

Questions diverses.

### **I - PROPOSITIONS DE SEJOURS POUR LES VACANCES D'ETE 2009** - Rapporteur Marie-Thérèse SCHMALTZ

Madame SCHMALTZ : Nous avons retenu les propositions de deux organismes, Vacances pour Tous, qui est une émanation de la ligue de l'enseignement et qui est reconnu pour le sérieux de son organisation et l'intérêt des activités présentées. Le deuxième organisme est 2M Mer et Montagne qui est un organisme associatif local avec lequel la commune de Longpont a longtemps travaillé. Il y a toujours eu une grande satisfaction de la part des participants et nous avons donc décidé de leur maintenir notre confiance.

#### **PROPOSITIONS DE SEJOURS DE L'ORGANISME « Vacances pour tous »**

##### **1/ Equitation au Haras de Val-en-Pré (Bourgogne)**

**6-11 ans** – 3 dates :

- ♦ du 3 au 17 juillet (15 jrs)
- ♦ du 31 juillet au 7 août (8 jrs)
- ♦ du 21 au 28 août (8 jrs)

Tarif par enfant transport inclus : **8 jours** ⇒ **607 €** - **15 jours** ⇒ **1 142 €**

Hébergement : Maisons de bois avec chambres de 6 lits et sanitaires complets ou Chariots Far West de 6/7 lits et sanitaires complets.

Activités : Equitation (2h30 / jour), piscine, cirque, veillées ...

Voyage : En car jusqu'au centre.

##### **2/ Graines de sciences – Autrans (Vercors)**

**6-12 ans** – 3 dates :

- ♦ du 19 au 26 juillet (8 jrs)
- ♦ du 9 au 16 août (8 jrs)
- ♦ du 23 au 29 août (7 jrs)

Tarif par enfant transport inclus : **8 jours** ⇒ **542 €** - **7 jours** ⇒ **485 €**

Hébergement : Chambres de 4,6 ou 8 lits dans 5 pavillons indépendants avec sanitaires complets dans chaque aile de bâtiment.

Activités : Savoir, comprendre et agir sur la base d'expériences et d'activités manuelles en rapport avec les sciences.

Voyage : En train de Paris à Grenoble puis en car.

##### **3/ La montagne au soleil – Vars (Hautes Alpes)**

**11-14 et 15-17 ans** - 2 dates :

- ♦ du 4 au 17 juillet (14 jrs)
- ♦ du 11 au 24 août (14 jrs)

Tarif par enfant transport inclus : **14 jours ⇒ 770 €**

Hébergement : Dans un chalet typique de montagne au confort rustique. Chambres de 2 à 8 lits avec sanitaires complets à l'étage.

Activités : Option « Equitation » ou option « Eaux vives »

Voyage : En train de Paris à Montdauphin puis en car

## PROPOSITIONS DE SEJOURS DE L'ORGANISME « 2M – Mer et Montagne »

### 1/ Mimizan (Landes)

**6-11 ans et 12/16 ans** - dates :

- ♦ du 6 au 16 juillet
- du 16 au 26 juillet
- du 27 juillet au 6 août
- du 6 au 16 août
- du 17 au 27 août

Tarif par enfant transport inclus : **11 jours ⇒ 660 € + 70 € d'adhésion à l'association**

Hébergement : En tente marabout de 10 lits, douches et sanitaires à proximité.

Activités : En rapport avec le cadre naturel et maritime.

Voyage : TGV puis car.

La participation des familles sera calculée en fonction du quotient familial sur la base de 80% du coût du séjour.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions de séjours.

Madame ANTONETTI : Je souhaitais apporter une information. Malheureusement, les séjours linguistiques proposés pour les vacances de printemps 2009 n'ont pas eu un succès extraordinaire. Il y a eu 4 inscriptions. Nous renouvèlerons l'incitation en essayant de trouver des formules encore plus attractives. Je vous propose de passer au vote.

VOTE : Pour les propositions de séjours pour les vacances d'été 2009 et pour autoriser le Maire à signer les conventions pour ces séjours, **à l'unanimité.**

## II - TARIFICATION DES DROITS DE PLACE - Rapporteur Alain LAMOUR

Monsieur LAMOUR : L'occupation du domaine public est autorisée par la commune et donne lieu en général à la perception d'une redevance. Pourquoi ces tarifs vous sont proposés aujourd'hui, c'est dans la perspective de la fête des 20 et 21 juin 2009 « Le 1<sup>er</sup> festival du coquelicot » pour laquelle nous prévoyons, outre les festivités musicales, un marché des saveurs, sur la place des Combattants. 10 à 15 commerçants viendraient vendre leur production.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs journaliers suivants :

Commerces de bouche : 2,00 € par mètre linéaires

Camion d'outillage et d'exposition : 6.00 € par mètre linéaire

Madame ANTONETTI : Avez-vous des observations à formuler ?

Monsieur LAMOUR : L'objet du marché des saveurs n'est pas de faire de l'argent. Pour une première, il vaut mieux fixer un tarif assez bas, pour que l'on ait du monde.

Madame ANTONETTI : Je vous propose de passer au vote.

VOTE : Pour la tarification des droits de place proposée, à l'**unanimité**.

### **III – CONTRAT DEPARTEMENTAL COMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION DU 3EME GROUPE SCOLAIRE** – Rapporteur Alexandre FACCHIN

Monsieur FACCHIN : Confrontée à l'évolution des effectifs scolaires, la commune s'est engagée dans un projet de construction d'un 3<sup>ème</sup> groupe scolaire. Un marché a été conclu avec le cabinet JL PROUE pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et notamment la rédaction du programme.

Dans un premier temps nous allons présenter les éléments du programme fonctionnel. Je vais laisser la parole à Mme SCHMALTZ.

Madame SCHMALTZ : Je vais vous présenter l'étude fonctionnelle du projet. Rappelons que les besoins, la localisation et le dimensionnement de ce nouveau groupe scolaire ont été étudiés en commission scolaire élargie, avec en particulier la présence des directeurs d'écoles dont les conseils ont été précieux, et les représentants des parents d'élèves qui ont posé des questions pertinentes, qui nous ont aidés à affiner notre réflexion. Pour répondre aux besoins connus ou estimés, et dans un souci d'efficacité et d'économie, il a été proposé de situer cette construction, vous le savez, sur le quartier de Guiperreux. Cette zone a été choisie, d'une part en raison de la présence d'un terrain communal qui est immédiatement disponible, et d'autre part parce que ce quartier, d'où sont issus de très nombreux enfants scolarisés à l'école de Lormoy et qui s'y rendent tous les jours en car, ne possède aucun équipement public. L'ouverture de ce groupe scolaire, au-delà de l'aspect pratique de proximité pour les habitants du quartier, devra permettre de redessiner les périmètres de rattachement scolaire, qui pour l'instant manquent totalement de cohérence et qui compliquent singulièrement la vie quotidienne de nombreuses familles qui habitant la rue de Paris ou la rue du Docteur Darier sont obligées d'emmener leurs enfants jusqu'aux Echassons. Elle devrait également permettre aux autres écoles de libérer de l'espace qui pourrait répondre ainsi aux nouvelles exigences de la pédagogie moderne et des nouvelles exigences scolaires en ce qui concerne, en particulier, la création de salle informatique, de salle de travaux manuels, d'espace réservé pour le soutien, sans compter l'espace qui normalement doit être affecté au personnel d'entretien, qui pour l'instant n'a pas de vestiaire pour pouvoir se changer. Cette nouvelle école devrait également donner un peu plus d'air au fonctionnement des autres groupes scolaires. Le projet s'articule sur la base d'un groupe avec 3 classes en maternelle et 5 classes en élémentaire, avec leurs annexes fonctionnelles, c'est-à-dire les bureaux de direction, une salle plurivalente, une bibliothèque, les restaurants scolaires, l'office et l'accueil périscolaire qui devient de plus en plus important dans la vie scolaire. Dans la partie élémentaire, une salle complémentaire servira, si besoin est, à long terme, de salle régulatrice d'effectifs. Quant à la salle plurivalente, elle pourra être, dès le départ, conçue avec une possibilité de division de façon à avoir une certaine souplesse dans l'utilisation des locaux selon l'évolution des effectifs. Quant à la partie maternelle, tout naturellement, elle sera dotée d'une salle de repos et d'une salle de motricité. Les aires de détente maternelle et élémentaire, appelées cours de récréation, seront distinctes et aménagées pour permettre la pratique d'activités physiques et sportives. Les entrées des deux écoles seront séparées entre elles et séparées de la rue

stationnement pour le personnel sera dans l'emprise et celui des parents devra répondre à la nécessité de la dépose minute. Néanmoins, vu la configuration du quartier, nous espérons que tous les trajets domicile école se feront à pieds. De toute façon, il est prévu, afin de protéger les enfants de la circulation de la rue, que l'accès aux écoles se fasse par une voie piétonne. Nous souhaitons développer les longibus dans ce quartier. En ce qui concerne l'intérieur, la conception architecturale devra favoriser, comme le préconisent les instructions officielles de l'éducation nationale, les contacts quotidiens entre les enseignants des deux groupes, et en même temps permettre de rapprocher les grands de la maternelle du rythme de vie de l'école élémentaire, puisque dès la rentrée suivante, les enfants entrent dans cette école élémentaire et c'est une bonne façon de les habituer à ce nouveau rythme. A cet effet, une partie centrale dans l'école regroupera les locaux communs, c'est-à-dire la salle des maîtres, la bibliothèque et la salle informatique, ce qui permettra de favoriser ces contacts dont on vient de parler, mais également de mutualiser les équipements, et de permettre ainsi d'en avoir davantage et peut-être de meilleure qualité. En revanche, les secteurs destinés aux plus jeunes enfants, et en particulier la salle de repos, seront repoussés vers une extrémité du bâtiment afin de préserver la tranquillité de ces lieux et d'éviter qu'il y ait trop de passage devant les classes et les lieux où se tiennent les petits. Les espaces de restauration, de même, devront être, dans la mesure du possible, assez éloignés des espaces d'enseignement. Ils seront divisés entre une salle à manger de type traditionnel pour les petits et un self pour les enfants d'élémentaire. Les personnels de service trouveront dans cette zone les vestiaires et une salle de repos qui doit leur être attribués. L'accueil périscolaire, vous le savez, joue un rôle de plus en plus important dans la vie scolaire étant donné que les effectifs augmentent chaque année. Il pourra utiliser tout naturellement la salle complémentaire qui sera attenante à la salle plurivalente et on essaiera, dans la mesure du possible, de rapprocher le périscolaire des entrées des écoles de telle sorte que les parents n'aient pas à traverser tout le bâtiment lorsqu'ils viennent déposer ou chercher leurs enfants. Enfin, dernier point, dans la mesure où ce quartier de Guiperreux manque de tout équipement public, en particulier d'une salle municipale, il faudra envisager la possibilité de pouvoir isoler une des salles complémentaires du reste du bâtiment pour qu'elle puisse s'ouvrir sur l'extérieur afin de pouvoir servir, en cas de besoin, de salle de réunions ou de salle d'activités. Voilà donc les principes généraux que nous avons pu dégager des études menées en commun et ce sont ces grandes lignes qui vont cadrer le projet de programme présenté pour notre 3<sup>ème</sup> groupe scolaire.

Monsieur FACCHIN : Tout comme le Conseil Général de l'Essonne, la municipalité de Longpont sur Orge a souhaité s'engager dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) pour la conception et la réalisation du groupe scolaire qu'elle projette. Les cibles privilégiées sont respectivement, la relation de la construction avec l'environnement immédiat, la cible n° 1, la gestion des énergies, cible n° 4 qui va permettre notamment, à court terme, de faire des économies sur le chauffage la gestion de l'eau qui est une des priorités et la gestion de la maintenance et de l'entretien pour la pérennité des performances environnementales, cible n° 7. Cela ne veut pas dire que l'on se désintéresse des autres cibles, mais dans le cadre d'une démarche environnementale, on se restreint sur ces quatre là de manière à être performant pour pouvoir ne pas surenchérir sur le coût d'investissement de ce bâtiment.

Par délibération en date du 27 novembre, la Commune a déjà sollicité les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipeement (DGE). Cette opération peut également bénéficier d'un soutien financier du Département de l'Essonne, dans le cadre d'un contrat départemental communal.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le programme de l'opération présenté en exposé,

- D'approuver le plan de financement tel que défini ci après :
- D'approuver l'échéancier de réalisation décomposé ci-après :

Opérations	Engagements financiers (en euros HT)					
	Montant des travaux présenté	Montant des travaux retenu	Taux	Montant de subvention sollicité	Autres financements	Part restant à la charge de la commune
Construction d'un 3 <sup>ème</sup> groupe scolaire – 1 <sup>ère</sup> phase -	1 614 750 €	1 000 000 €	38 %	380 000 €	484 425 €	750 325 €
Construction d'un 3 <sup>ème</sup> groupe scolaire – 2 <sup>ème</sup> phase -	2 241 747 €				672 524 €	1 569 223 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 856 497 €</b>			<b>380 000 €</b>	<b>1 156 949 €</b>	<b>2 319 548 €</b>

Cela permet de demander des subventions sur deux phases différentes. L'idée est de demander une DGE sur la phase 1 et sur la phase 2. Concernant la DGE, nous avons laissé l'option aux services de l'Etat de, soit nous la verser sur un an, soit nous la verser sur deux ans. Nous avons mis une option sur une DGE sur deux ans ce qui permet d'échelonner le paiement au niveau des services. Une fois toutes les subventions déduites, il reste une part communale de 2 319 548 €.

Opérations	Echéancier de réalisation (en euros HT)				
	Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4
Construction d'un 3 <sup>ème</sup> groupe scolaire – 1 <sup>ère</sup> phase -	308 000 €	1 306 750 €			
Construction d'un 3 <sup>ème</sup> groupe scolaire – 2 <sup>ème</sup> phase -		1 385 250 €	856 497 €		
<b>TOTAL</b>	<b>308 000 €</b>	<b>2 692 000 €</b>	<b>856 497 €</b>		

Pourquoi cet étalement sur trois exercices, simplement pour permettre d'étaler la trésorerie. Cela permet d'étaler les levées de fonds et d'assurer une trésorerie plus pérenne dans le cadre des paiements. Sur chaque démarrage d'opération, on peut demander 30 % d'acompte sur la subvention. On aura deux fois 30 %, une fois en 2009, une fois en 2010. En 2010 on aura également la fin de la phase 1, et en 2011 on aura la fin de la subvention phase 2. Chose à quoi il faut ajouter la subvention départementale que l'on obtient à 50 % en milieu de construction et 50 % à la fin de l'opération.

Monsieur CIUCIU : J'ai une question concernant les choix des cibles HQE. Ont-ils été sélectionnés suite à une analyse des dépenses sur les autres groupes scolaires, en terme de

fonctionnement, sur le chauffage ? Est-ce que cela a permis de faire ressortir par exemple que c'était la cible 4 qui était prioritaire ?

Monsieur FACCHIN : Le choix des cibles a été fait en concertation, en commission, et c'est ce qui nous a semblé le plus logique. Les économies de chauffage et la gestion de l'eau nous semblaient prioritaires. Chose à quoi on a souhaité ajouter la gestion de l'environnement, de la relation du bâtiment avec l'environnement qui était aussi prioritaire. Il ne s'agit pas de faire un bâtiment de 12 étages au milieu de pavillons. C'est ce genre de question que l'on évoque dans cette cible là. La quatrième cible c'est elle qui peut paraître anecdotique, la gestion de la maintenance et de l'entretien, mais elle permet de pérenniser la démarche HQE sur le long terme. Une école n'est pas faite pour durer cinq ans, elle est faite pour durer 30/40 ans voire plus et il est important de maintenir ces qualités environnementales sur le long terme de cette construction.

Monsieur JACQUIN : J'ai un peu le même souci sur les normes environnementales puisqu'en définitif vous reprenez 4 points sur quatorze et finalement cela nous met à peu près au même niveau HQE que le bâtiment qui a été construit à côté du gymnase il y a quelques années. Entre temps, la préoccupation environnementale a beaucoup progressé. On sait très bien où on va au point de vue énergétique et je trouve que vous êtes un petit peu trop timorés sur l'aspect énergétique et sur la recherche d'un bâtiment à basse consommation énergétique. Je pense que cela mériterait un effort d'autant qu'il peut y avoir un coût au niveau de l'investissement, mais il faut bien penser une chose, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, c'est un bâtiment qui va durer 40 ans, voire plus, et que les coûts de fonctionnement nous les aurons pendant 40 ans.

Monsieur FACCHIN : Nous sommes tout à fait en phase, je comprends votre message concernant le faible nombre de cibles. Néanmoins les cibles qui ont été choisies sont justement celles qui permettent de réaliser des économies d'énergie importantes notamment la cible n° 4 qui est liée à toutes les énergies, pas seulement à celle du chauffage, c'est-à-dire que l'on souhaite être très performant sur cette cible là et également sur la gestion de l'eau qui va aussi poser des problèmes dans les prochaines années. Est-ce qu'il faut être certifié HQE sur ce bâtiment ? C'est un surcoût pour la municipalité d'environ 30 %. J'ai le sentiment que c'est très important comme surcoût et que l'on peut se restreindre à ces cibles là qui ne sont pas des cibles anodines ou des cibles de complaisance, c'est vraiment un défi de faire un bâtiment quasiment passif. Derrière ces cibles là il y a un impact zéro sur l'environnement, tant sur le chauffage que sur la gestion de l'eau chaude qui représente 60 % de consommation d'énergie sur un bâtiment ou que sur la gestion l'eau pluviale.

Monsieur DEMAREST : En ce qui concerne cette 3<sup>ème</sup> école, vous avez essayé de prouver, lors du dernier Conseil Municipal, sa nécessité. Ce soir, vous nous expliquez la conception de ce bâtiment et vous nous affichez un certain nombre de chiffres. Je me souviens, lorsque nous avons voulu engager le pôle enfance, qu'avant de demander les subventions aux différents partenaires, on avait été obligé de faire une étude technique assez compliquée et assez poussée du bâtiment dans lequel on voulait installer ce pôle enfance. Là, je suis surpris, comment, sans plan, sans étude préliminaire, vous affichez des chiffres. D'où sortent-ils ? D'autre part, est-ce que la 3<sup>ème</sup> école, compte tenu de son montant, annule ou reporte la création du pôle enfance ?

Madame ANTONETTI : La faiblesse de l'anticipation sur les sources de financement de différents projets qui ont pu voir le jour et la nécessité de définir, bien en amont, des projets, la combinaison des subventions possibles, optimales ont été à plusieurs reprises soulignées par l'équipe municipale quand elle était dans l'opposition. Nous sommes dans une démarche différente de ce qui a pu avoir lieu à Longpont jusqu'ici, sur le plan des anticipations des financements.

Monsieur FACCHIN : Concernant votre première question sur les prix, ils ne sont pas sortis d'un chapeau, c'est le résultat du travail d'un bureau d'étude qui s'appelle AEF ingénierie qui a travaillé sur une étude de faisabilité sur l'année 2008, qui a permis d'établir, premièrement la faisabilité du projet et deuxièmement le coût d'un projet comme il avait été prévu dans cette étude, ce qui nous a permis de demander la DGE. Concernant votre deuxième question sur le pôle enfance, c'est dans le cadre du vote du budget que l'on évoquera cette question. Le pôle enfance est bien sûr maintenu puisque cette année on réalisera le cahier des charges de ce projet.

Madame ANTONETTI : Nous avons évoqué à plusieurs reprises le fait que nous souhaitions revoir l'analyse fonctionnelle pour faire baisser le coût total et utiliser, d'une façon plus rationnelle, plus optimale, les espaces. Vous avez dans la conception du pôle enfance tel qu'il était jusqu'ici prévu, des espaces importants juxtaposés alors que ce sont des espaces aménagés en direction plus ou moins du même public et à des heures différentes. Par ailleurs, la faiblesse que vous-même souligniez du projet était la justesse, c'est-à-dire le fait que l'on était d'ores et déjà sur le projet, au taquet. Cet équipement n'aurait jamais pu évoluer du fait de l'espace. Nous sommes en train de redéfinir l'espace et d'en faire baisser le coût, bien entendu.

Monsieur FACCHIN : Sur ce pôle enfance tel que prévu, un des axes d'économie, c'est de supprimer la partie restauration permettant de décharger l'école de Lormoy. Puisque nous aurons un 3<sup>ème</sup> groupe scolaire, nous n'aurons plus besoin d'extension, c'est une des pistes d'économie.

Monsieur DEMAREST : Nous allons arrêter après sur le pôle enfance, puisque ce n'est pas l'objet de la réunion, mais juste pour dire, que lorsque l'étude a été faite, et vous en étiez tout à fait conscients, il y avait des contraintes architecturales imposées par les Bâtiments de France qui aujourd'hui disparaissent, semble-t-il. C'était une contrainte non négligeable dans l'étude du bâtiment.

Madame ANTONETTI : On envisage un projet beaucoup plus modeste, on réétudie son adaptation aux besoins. Il y a aussi une autre réalité, c'est que le pôle enfance est un besoin devenu tellement pressant, que nous avons répondu en partie en faisant une extension du centre de loisirs actuel. Il y avait une urgence et un problème qui ont été résolus autrement, en investissant le premier étage du centre de loisirs élémentaire.

Monsieur FACCHIN : J'ai une dernière remarque à faire concernant le pôle enfance. J'ai rencontré l'architecte des Bâtiments de France, mercredi matin, c'est la troisième fois depuis le début du mandat, et une des raisons pour laquelle nous avons moins de contraintes architecturales, c'est justement parce que nous travaillons en amont du projet du pôle enfance avec lui et que l'on construit la solution ensemble. Avant de laisser la parole à Madame ANTONETTI, il faut rappeler que le dossier DGE a été réputé complet par les services de l'Etat et que les coûts actuels sont basés sur la programmation et seront affinés au fur et à mesure des études de maîtrise d'œuvre, une fois au cours de l'ABS, avant-projet sommaire, et bien sûr au moment des signatures des marchés de travaux.

Madame ANTONETTI : propose de passer au vote.

VOTE : Pour approuver le programme de l'opération présenté en exposé, autoriser le Maire à signer le contrat départemental communal, approuver le plan de financement présenté, approuver l'échéancier de réalisation présenté.



Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BROSSEAU, MEDARD, MOSSE, VINOT-PREFONTAINE, GERENTON, THIEBAULT, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, MANCEAU, CIUCIU, DELALANDE, BOISSARD, PHILIPPE Patrick, BOUDET, LEVEILLE, ZIANE, JACQUIN.

Abstentions : Mesdames BOURGY, JEANNERET, Messieurs DEMAREST, HAMON.

#### **IV – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009** – Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Le débat d'orientations budgétaires même s'il n'est pas soumis à un vote du Conseil, permet de préciser le contexte de l'élaboration du budget ainsi que les principales lignes directrices. Ce débat constitue la première étape du cycle budgétaire des collectivités locales et représente en cela un moment important de la démocratie locale.

Le vote du budget 2009 n'ayant lieu qu'en mars, les chiffres évoqués sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés suite aux derniers arbitrages en dépenses et aux notifications en recettes à percevoir.

Cette année plus que jamais, le budget de la Ville dépendra du contexte économique et social que nous connaissons.

#### **L'environnement économique et financier : de multiples incertitudes et une croissance fortement ralentie**

La fin de l'année 2008 a été fortement marquée par le contexte issu de la crise bancaire et financière. D'une crise circonscrite aux Etats-Unis et au secteur de l'immobilier en 2007, la crise dite des « *subprimes* », nous sommes passés à une crise bancaire généralisée dans le contexte de la finance mondiale globalisée.

Avec la paralysie de l'ensemble du secteur bancaire et financier, c'est le cœur du système de financement de l'économie qui a été touché pénalisant désormais l'économie réelle.

Pour 2009, les perspectives ne sont pas encourageantes. L'impact de l'éclatement de la bulle financière sur l'économie réelle est encore difficile à évaluer précisément mais de nombreux secteurs, notamment industriels, font l'objet désormais de restructurations et de nouveaux plans sociaux sont annoncés chaque jour. La montée du chômage pourrait atteindre l'année prochaine en moyenne 9 % dans la zone euro et une croissance négative de - 0,5 % est anticipée. Toujours pour l'Europe, la Banque Centrale Européenne un peu plus optimiste prévoit pour 2009 une croissance tout juste positive (+ 0,3 %).

La croissance française n'échappe pas à cet essoufflement. Les prévisions de croissance sont révisées régulièrement à la baisse ces derniers mois (+ 1 %, puis + 0,5 % et enfin dans une fourchette entre + 0,2 % et + 0,5 %). Le gouvernement prévoit une inflation de + 1,5 % en 2009 contre + 2 % initialement prévus dans le projet de loi de finances.

Naturellement le ralentissement de l'activité pèse sur les recettes des collectivités locales mais aussi sur leurs dépenses à caractère social et indirectement sur leurs investissements.

## **La loi de finances 2009 : de nouveau une faible évolution dans le budget de l'Etat des dotations versées aux collectivités locales et aux communes en particulier**

Les collectivités locales constituent la première dépense de l'Etat (75,4 milliards d'euros prévus en 2009). Dès lors, la maîtrise par l'Etat des dotations, subventions et participations aux collectivités locales est devenu un enjeu de première importance.

La loi de finances a décidé de substituer le « *contrat de croissance et de solidarité* » antérieur par un « *contrat de stabilité* ». Ce contrat encadre l'évolution des versements de l'Etat aux collectivités locales et fixe les règles d'évolution de ces enveloppes financières mobilisées par l'Etat. L'objectif poursuivi vise donc à stabiliser les dotations et à faire participer les collectivités locales à l'effort national de maîtrise des dépenses publiques.

Désormais, ce contrat de stabilité est indexé depuis 2008 sur la seule croissance des prix (hors tabac) soit + 2 % (+ 1,6 % en 2008, 2,22 % en 2007). A titre de comparaison, citons que l'Association des Maires de France évalue l'évolution de l'indice du panier du Maire à + 3,4 %. L'écart entre le taux d'inflation et l'indice du panier du Maire n'a cessé de se creuser ces dernières années.

La progression globale de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) toutes collectivités confondues progressera en 2008 de + 2 % (+ 2,08 % en 2008, + 2,50 % en 2007, + 2,73 % en 2006). La dotation forfaitaire des communes évoluera au mieux de + 1,5 % (+ 1,56 % en 2008, + 1,88 % en 2007, + 2,05 % en 2006). La dotation de compensation des communes évoluera au mieux de + 1 % (+ 1,04 % en 2008, + 1,25 % en 2007, + 1,36 % en 2006).

Le Comité des Finances Locales vient de déterminer les attributions individuelles de DGF. Celle de Longpont sur Orge s'établit à 828 632 € en 2009.

C'est dans ce cadre général contraint que s'inscrit le budget primitif de la commune.

La préparation du budget 2009 se présente dans un contexte à la fois difficile et comportant beaucoup d'incertitudes.

La politique que nous entendons suivre reposera sur plusieurs éléments :

1. La mise en œuvre du programme annoncé,
2. Le maintien des taux communaux des impôts locaux,
3. La mise en place de procédures d'achats et de contrôle de gestions rigoureuses,
4. La maîtrise de l'endettement.

### **Les évolutions des indicateurs**

Nous avons un budget qui reprend par anticipation les résultats de l'année précédente, nous avons donc les premiers résultats de l'exercice 2008.

La tendance observée au niveau du compte administratif 2007 et du compte administratif 2008 provisoire :

- Les charges progressent de 3,93 % alors que les recettes évoluent de 2,59 %,
- L'excédent de fonctionnement sur les réalisations de l'exercice passe de 589 K€ en 2007 à 531 K€

- Malgré tout, l'exercice présente un résultat net d'un bon niveau + 261 664,73 € à comparer aux quelques 99 000 € de résultat net de l'exercice 2007 et nous allons l'intégrer dans notre équilibre financier 2009, avec ce que l'on appelle une reprise anticipée des résultats.

#### **Au niveau des recettes :**

L'évolution des bases des 3 taxes (TH-FB-FNB) reste dynamique : + 3,4 % par rapport à 2008. La moyenne oscille chaque année depuis un certain nombre de temps autour de 2,5 %. Le montant de notre fiscalité locale s'établira puisque les taux sont inchangés à 3 386 740 €.

La prise en compte du dernier recensement INSEE en 2006 et de la nouvelle population qui passe de 5870 à 6580 habitants, officiellement au 01/01/2009 implique une augmentation significative de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF 828 632 € en 2008 contre 748 493 € en 2007 soit + 10,7 %). On remarque néanmoins que cette augmentation correspond aux services à fournir pour les habitants supplémentaires qui sont là depuis 2006.

La diminution prévisible des droits de mutation est liée au contexte de l'immobilier. Le volume des transactions sera notamment affecté par des règles bancaires plus strictes pour l'obtention de nouveaux prêts immobiliers. L'impact pour Longpont sur Orge en 2008 est de - 15 %. Notre prévision budgétaire 2009 est inscrite à - 10 % du volume réalisé en 2008. Cette baisse de 15 % est une baisse très relative par rapport à ce que connaissent d'autres communes autour de la nôtre.

Nous avons subi en fin d'année une perte importante sur certaines compensations. Nous étions éligibles au Fond Départemental de Compensation de la Taxe Professionnelle au titre de la population résidant et travaillant à Orly. Cela concernait 31 communes en Essonne, et 23 des 31 communes ne sont plus éligibles à ce fond départemental et en l'occurrence Longpont qui bénéficiait à ce titre 75 000 € par an, s'est vu notifier le 23 décembre 2008 que cette ressource disparaissait totalement et que nous n'étions plus éligibles. Une perte sèche de 75 000 € qui a commencé sur nos recettes en 2008 puisque nous n'avons rien touché sur 2008. Nous percevons aussi de la part de l'Etat des compensations sur les exonérations sur les trois taxes. Bien que nos bases évoluent et que le produit soit en augmentation, la baisse que nous subissons sur les compensations en provenance de l'Etat est de 32 %. Nous perdons 32 760 € en plus des 75 000 € en provenance du Conseil Général.

L'impact de la politique de tarification des services municipaux (atténuation des participations demandées aux familles) correspond à une stagnation des ressources issues des produits des services de la ville.

#### **Au niveau des dépenses à caractère général : + 11 % à périmètre constant.**

Les dépenses devraient globalement connaître une évolution liée notamment aux indexations et aux coûts du carburant et des matières premières :

**Le prix du gaz a progressé de + 58 % depuis 2003, dont près de 10 % en 2008**, ce qui explique l'évolution des dépenses énergétiques.

**L'indice national BT 01** (révision des prix des marchés de construction) a progressé de + 17,38 % en 3 ans, dont + 6,63 % sur un an. Cet élément impacte directement l'ensemble de notre investissement.

**L'impact de la réforme du code des marchés publics**, avec notamment la réduction des délais de paiements (40 jours), les clauses de révision des prix en cas de fluctuation des cours, ainsi que les possibilités d'accorder des avances pour les marchés à partir de 20 000 €.

Des efforts significatifs vont être déployés en direction de la culture, de la jeunesse et du social, notamment en matière de logement et de portage.

**Les charges de personnel seront en augmentation modérée étant donné le contexte à environ 5,28 %.**

Les nombreux services publics assurés justifient le poids relativement important des dépenses de personnel qui représentent plus de 50% du budget communal de la section de fonctionnement. Ce poste devrait connaître une évolution de 5,28% en 2009.

Cette augmentation intègre l'évolution normale des carrières (Glissement Vieillesse Technicité) mais également un certain nombre de mesures salariales prévues en cours d'année ainsi que le report en année pleine de postes recrutés en cours d'année 2008 et qui en 2009 seront comptabilisés sur l'intégralité de l'exercice :

2 agents pour l'agence postale recrutée en octobre en \_ poste,

3 agents des Services Techniques recrutés pour les renforcer.

Le Directeur Général des Services et le Directeur des Services Techniques étaient des postes de remplacement.

Le budget sera marqué en volume par une augmentation à la fois des dépenses et des recettes de fonctionnement liées à l'intégration d'un certain nombre de dépenses et de recettes qui étaient vers la Caisse des Ecoles et suite à la réforme qui a été opérée de façon à gérer au mieux la trésorerie et les prestations périscolaires.

### **Nos projets d'investissements :**

Nous serons aidés en matière d'investissement et nous aurons recours à une disposition de la loi de finances rectificative 2009 dont vous avez peut-être entendu parlé, il s'agit de l'anticipation du FCTVA. L'Etat incite les collectivités à investir en leur remboursant sur leurs dépenses d'investissement exécutées deux ans après l'équivalent de la TVA qu'elles auraient acquittée. Le taux de compensation de TVA auquel toutes les dépenses ne sont pas éligibles est 15,482 % Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2009, le processus est accéléré avec la signature d'une convention entre les communes et la Préfecture, les communes s'engageant à dépenser au moins autant, à un euro de plus, que la moyenne de ses dépenses d'investissement sur les 4 dernières années, moyenne qui a été notifiée par la Préfecture. La commune peut bénéficier en 2009 de son FCTVA N – 2 c'est-à-dire celui relatif aux dépenses 2007, mais également du FCTVA relatif aux dépenses 2008 ce qui augmentera notre capacité de financement sur cet exercice 2009. Nous envisageons un recours à l'emprunt en baisse de 33 % par rapport à l'année 2008.

Les caractéristiques qui marquent notre projet de budget d'investissement pour 2009 sont les suivantes :

- Le respect des engagements pris par notre équipe durant la campagne.

- La mise en œuvre d'un nouveau projet prioritaire : réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire dans la cadre d'un programme pluriannuel (financement DGE / Contrat Départemental / Autofinancement).
- Le recadrage du programme « Pôle Enfance » et l'instruction d'un nouveau contrat régional – finalisation du nouveau programme (prestations intellectuelles).
- La mise en œuvre d'un programme pluriannuel de réhabilitation du groupe scolaire des Echassons (300 k€ lissage sur 4 à 6 ans), notamment pour le remplacement de menuiseries extérieures dans une optique d'amélioration énergétique.
- La poursuite et le parachèvement des opérations d'investissement déjà engagées :
  - L'orgue de la Basilique
  - L'extension de l'école des Echassons
  - Le respect des règles d'accessibilité pour l'école des Echassons (plate forme élévatrice)
  - Le PLU
  - Une Poursuite raisonnée des opérations d'investissement dans le domaine de la voirie et de l'éclairage public.

Voilà les grandes lignes qui retracent ce que sera le budget municipal 2009 présenté au vote au prochain Conseil Municipal, le 30 mars 2009.

Monsieur DELALANDE : Je voudrais faire remarquer, comme il y a quelques semaines et malgré les explications données à l'époque, que je ne comprends toujours pas l'ensemble des mots « croissance négative ». Etant plutôt cartésien, j'ai cherché en mathématiques, et j'ai trouvé « décroissance monotone – périodique » mais rien de négatif. Comme je suis têtu, j'ai cherché en physique, en chimie des phénomènes de croissance négative. On trouve des réactions chimiques consommant de l'énergie, ayant un bilan énergétique négatif, mais pas de croissance négative. Comme j'ai aussi fait des phénomènes quantiques, je me suis dit pourquoi pas l'origine de ces termes. Dans l'infiniment petit, rien, alors je me suis dit on va passer aux phénomènes de l'univers, première approximation, expansion anthropique, rien de négatif. Alors j'ai revu la théorie des trous noirs et là rien, non plus en première approche, je dis bien en première approche, car vous allez voir, j'ai trouvé un lien. Si ces deux mots « croissance » et « négative » n'ont rien en commun, ils sont sûrement nés dans l'esprit tortueux et un peu noir des technocrates énarques qui cherchent à faire tomber dans un trou sans fond les malheureuses réalités économiques actuelles qui vont jeter dans la misère des milliers de familles en Europe et des millions dans le Monde. C'est pourquoi je souhaiterais, comme je l'avais demandé la dernière fois, que ces deux mots soient remplacés par le mot approprié de la langue française « décroissance » que l'on puisse arrêter dans notre commune de colporter la démagogie politicienne qui n'a d'autre but que de donner bonne conscience à des personnes qui ne connaissent rien du mot « crise ».

Madame ANTONETTI : J'en prends note et ne manquerai pas d'appliquer cette préconisation.

Monsieur CIUCIU : J'ai une question moins philosophique. Par rapport à la disposition modificative de la loi de finances 2009 et la possibilité d'obtenir par le FCTVA l'accumulation des années N-2 et N-1, moyennant un engagement d'un euro supérieur sur la moyenne des 4 dernières années, est-ce que cela semble réaliste, accessible pour la commune de Longpont, au vu des investissements qui ont été menés ces quatre dernières années.

Madame ANTONETTI : Oui, nous sommes susceptibles de pouvoir répondre à cet engagement. Nous l'avons prévu, sachant que si l'engagement n'est pas tenu, la sanction n'est que le retour au précédent dispositif. Dans ce cas de figure, nous aurions une anticipation d'un an sur notre FCTVA et nous ne toucherions aucune somme indue. J'en envie de dire, encore une fois, dans ce cas de figure, nous avons parfois de tels retards de paiement, qu'il est particulièrement fréquent que nous touchions le FCTVA dans les derniers jours du mois de décembre. On serait juste dans une petite compensation par rapport à de nombreuses années où pour le coup, nous avons le retour sur nos investissements presque trois ans après.

Monsieur JACQUIN : Effectivement « croissance négative » c'est toujours choquant. Entre le moment où cette note de synthèse a été rédigée et aujourd'hui, bien des choses se sont passées et les observateurs, d'une façon ou d'une autre en général nous parlent de crise et de récession, cela mérite d'être clair, d'autant plus, comme vous le souligniez tout à l'heure, on voit chaque jour des plans de licenciement défiler. Sur ce que vous évoquiez à propos des recettes 2009, je voulais revenir sur les droits de mutation. Vous évoquiez pour 2008 un produit en baisse de 15 % et que vous tabliez sur une baisse équivalente en 2009.

Madame ANTONETTI : Nous avons subi une baisse de 15 % sur l'ensemble de l'année 2008 et nous avons budgété - 10 % en 2009.

Monsieur JACQUIN : A mon sens, j'ai envie de dire, j'espère que vous avez raison, car c'est très optimiste, parce que cette crise qui a pris naissance dans l'immobilier courant 2008 va continuer malheureusement puisque l'on est dans une crise puissante, profonde et rapide et vous l'aviez d'ailleurs souligné lors du dernier Conseil, on voit de plus en plus de panneaux qui restent accrocher au clôturé des maisons. A mon sens 15 % de baisse c'est très optimiste et on doit s'attendre à quelque chose de plus important, malheureusement.

Madame ANTONETTI : C'est sans doute, effectivement, un poste sur lequel nous serons amenés à faire des rectificatifs en cours d'année, mais on se donne le champ un peu de voir. J'entends bien votre propos, mais néanmoins, les baisses dans les communes voisines sont elles de l'ordre de 30 %. Aujourd'hui, Longpont est relativement épargné, d'une façon assez importante. On est plutôt dans une certaine expectative. On va les surveiller de près, je vous tiendrai informés et quand nous aurons des décisions modificatives pour ajuster les dépenses et les recettes, on aura peut-être aussi des recettes nouvelles qui vont tomber. Effectivement, c'est à surveiller.

Monsieur JACQUIN : J'ai une autre observation à faire sur votre présentation. Vous nous avez énuméré les projets pour cette année, c'est très bien, la 3<sup>ème</sup> école, le recadrage du pôle enfance, pour citer les plus coûteux. Ce que j'aurais aimé entendre, c'est la mise en perspective de ces projets là sur les exercices à venir, car on sait très bien que le 3<sup>ème</sup> groupe scolaire par exemple va se déployer sur 3 ans en terme de financement, le pôle enfance bien plus, et on est dans un contexte économique hyper contraint avec des recettes qui vont stagner, j'espère qu'elles ne régresseront pas. Ce qui serait intéressant c'est de savoir comment cela va se passer en 2010, 2011 et 2012 en terme de perspective, eu égard à la stabilité fiscale que vous avez évoquée en tout début d'exposé.

Madame ANTONETTI : Je comprends votre préoccupation, mais cela s'appelle une prospective budgétaire et nous sommes dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, ce qui est un peu différent.

Monsieur JACQUIN : On parle d'orientations, donc les choix qui sont faits cette année, auront des conséquences financières les années suivantes. En terme d'orientations je pense que l'on peut les éclairer.

Madame ANOTNETTI : Vous souhaitez les orientations sur le mandat. On va réfléchir à cette proposition.

Monsieur JACQUIN : Comme vous évoquiez une prospective financière, autant aller dans cette direction, car je crois que c'était une revendication que vous aviez lors du mandat précédent.

### **Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires 2009.**

Madame ANTONETTI : J'ai pris une décision en intersession le 20 février 2009 pour conclure un marché passé selon la procédure adaptée avec le Cabinet JL PROUE pour la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une troisième école. Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 15 924,00 € HT, décomposée en une tranche ferme de 11 032,00 € HT et une tranche conditionnelle de 4 892,00 € HT, qui sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2009, sur l'opération n° 201 - article 2313.

Madame ANTONETTI : Y a-t-il des questions diverses ? Monsieur FACCHIN veut intervenir pour des réponses diverses.

Monsieur FACCHIN : Je vais répondre à une question qui avait été posée lors du dernier Conseil Municipal concernant les fenêtres du bâtiment rue Darier. Nous avons été interpellés sur les matériaux utilisés pour ces fenêtres. Elles sont blanches, et cela, pendant quelques jours, mais elles ne sont pas en PVC comme cela avait pu le laisser paraître. Ce sont des fenêtres en bois conformément aux préconisations de l'architecte des Bâtiments de France. Il faut également préciser que si vous regardez actuellement le bâtiment, les garde-corps qui sont mis sur les fenêtres, sont temporaires afin de permettre l'accueil de familles, à court terme, dans ces logements. C'est une disposition de sécurité à court terme, et ce sera remplacé par un verre sécurité tenu par des pinces conformément à la déclaration de travaux qui a été faite.

Madame ANTONETTI : L'architecte des Bâtiments de France a validé ces éléments. Il a également validé un certain nombre de choses que nous attendions depuis un certain temps.

Monsieur FACCHIN : Sur ce bâtiment l'architecte des Bâtiments de France a accepté de revoir la façade, notamment le rez-de-chaussée, de manière à créer une vitrine permettant la présentation de choses, comme par exemple une exposition. Il a également accepté le principe de plots interdisant le stationnement des voitures devant le café. Il a aussi accepté le principe de la délimitation au sol des places de stationnement sur la place de manière à pouvoir faire des arrêts corrects sur le stationnement qui commence à être problématique.

Madame ANTONETTI : Je vais procéder à une suspension de séance pour donner la parole à la salle.

*Suspension de la séance à 22 h 00.*

*Reprise de la séance à 22 h 05.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.